

Il devrait y avoir une façon de permettre aux gens qui sont dans une pareille situation de participer au régime quitte à combler la différence durant leurs meilleures années. Sinon, ils devront avoir recours à d'autres régimes d'assurance en prévision de leurs vieux jours. Ce n'est pas de leur faute si leurs revenus ont été diminués de façon draconienne ou même éliminés complètement.

De bien des façons, le régime des contingents a contribué à empêcher nombre d'agriculteurs d'être admissibles au Régime de pensions du Canada. Un agriculteur ne peut produire et vendre qu'en quantités limitées, sans compter les effets du mauvais temps. Dans le nord de l'Alberta cet automne, la moisson n'a pu se faire car le temps a été très mauvais au cours des deux derniers mois. Nous devrions sûrement être en mesure de modifier la loi de manière à permettre aux gens qui subissent des infortunes semblables de participer malgré tout au régime.

Des voix: Bravo!

M. Hollands: Il y a un aspect de la loi qui me préoccupe vivement depuis mon arrivée à Ottawa, c'est celui qui a trait aux invalides. Je recevais une lettre la semaine dernière d'un agriculteur de ma circonscription, dont la ferme d'un quart de section constitue le seul gagne-pain. Il était allé à l'hôpital où il avait subi une opération pour une hernie discale. Il est incapable de travailler; il m'a donc écrit pour me demander si je pourrais lui obtenir des prestations dans le cadre du Régime de pensions du Canada. C'est un cas bien pénible. Je suis allé voir cet homme chez lui. Il pouvait à peine marcher. Mais la réponse que lui ont faite les fonctionnaires du Régime de pensions du Canada, après que cet homme eut subi un examen médical, c'est qu'il pouvait se livrer à un travail peu fatigant.

M. Paproski: Quelle honte!

M. Hollands: Je suis sûr que les députés qui ont approuvé le programme, lors de sa présentation, s'imaginaient qu'on pourrait aider les Canadiens aux prises avec une situation comme celle-là.

M. Baker: Ou leur accorder le bénéfice du doute.

M. Hollands: Il semble que ce soit l'une des tâches d'un député que de se frayer un passage dans la paperasserie et la bureaucratie qui entourent tant de programmes du gouvernement.

M. Paproski: Un gouvernement qui s'en fout.

M. Hollands: Oui, je pense que vous avez raison.

Une voix: Allons, ne soyez pas méchant.

M. Hollands: Très bien. Voici l'autre question qui me préoccupe. Qu'advient-il de l'argent versé au Régime de pensions du Canada? Nous savons tous que les cotisations sont déduites sur nos chèques de paie, si nous sommes employés, et nous savons également que des montants sont versés à ceux qui ont droit à la pension. Qu'arrive-t-il à la caisse dans l'intervalle? Je constate que l'Ontario, par exemple, a réussi à retirer \$2,560 millions de dollars du Régime. L'Alberta a retiré 428 millions. Je ne connais pas de règlement régissant l'utilisation de cet argent par les provinces. Par conséquent, il se peut très bien qu'une province s'en serve pour construire des routes ou encore qu'elle l'investisse dans des entreprises non rentables. Aussi, une fois le moment venu de rembourser ces fonds,

Régime de pensions du Canada n° 2

les jeunes, la population active des provinces, seront de nouveau taxés pour que ce remboursement s'effectue.

C'est probablement une bonne chose que nous ayons au Canada une caisse bien remplie de fonds disponibles qui permettent le financement de projets. Mais c'est une lourde responsabilité pour un gouvernement que d'administrer les fonds du Régime de pensions du Canada et nous devrions, à mon avis, nous assurer, pour le bien du pays, que les fonds sont placés de façon à rapporter le plus possible d'intérêt. Par exemple, si nous placions cette énorme somme d'argent dans la construction de logements, je suis certain qu'il en résulterait une diminution du taux d'intérêt qu'une grande partie des gens paient aujourd'hui.

Le Québec fait de si bonnes affaires qu'il s'en tire avec ses propres fonds et n'a pas besoin d'emprunter. Je me demande un peu pourquoi les autres provinces n'ont pas elles aussi choisi de se retirer du Régime. Je pense que si une occasion analogue se présentait aujourd'hui, certaines d'entre elles le feraient. Je souhaiterais que les volets financiers du Régime soient administrés de façon à ce que puissent en tirer profit, non seulement ceux des Canadiens qui reçoivent des prestations, mais aussi les ouvriers qui cotisent. Après tout, ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui permettent au Régime de subsister.

● (1740)

J'espère que le gouvernement présentera dans un avenir assez rapproché d'autres modifications à la loi du Régime de pensions du Canada qui la rendront un peu plus humaine et qui tiendront compte également de notre objectif ultime en ce qui concerne les énormes sommes d'argent qui ont été accumulés au Canada depuis 1965.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, j'espère être très bref car il ne reste que quelques minutes et que peut-être certains députés pourront poursuivre avant six heures. Comme tous les députés qui sont intervenus au cours du présent débat, je suis en faveur du bill C-224. J'ai été un admirateur du Régime de pensions du Canada dès sa création. Il correspond à ma conception à moi de faire des affaires. En collaboration avec son employeur, un jeune travailleur peut alors mettre de l'argent de côté pour ses vieux jours. La caisse est autonome ou l'a été jusqu'à maintenant.

Je ne puis que regretter que notre régime dans sa forme actuelle n'ait pas été créé beaucoup plus tôt. S'il l'avait été et qu'on avait pris pour modèle le régime de sécurité sociale aux États-Unis, notre régime d'assistance publique ne nous poserait pas les problèmes actuels. Il est certes bon qu'un jeune homme ou qu'une jeune femme apprennent dès qu'ils commencent à travailler que peu de choses sont gratuites dans la vie et qu'il leur faut économiser pour leur vieillesse.

Il est regrettable qu'à mon avis cela n'ait pas eu lieu au Canada. Même si nous estimons que, à cause des circonstances, nous devons nous engager dans cette voie, la pension de la vieillesse a été relevée deux fois au cours des quelques derniers mois, nous coûtant une somme d'argent fantastique, et ces relèvements ont été provoqués par l'inflation et la hausse du coût de la vie. L'administration du ministre auteur du bill C-224 déboursera cette année plus de 6 milliards qui seront principalement consacrés aux vieillards et aux invalides.